

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 24 janvier, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-14

Objet : Opération « Trions le verre pour l'AFM Téléthon »-Subvention

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (29)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELPRAT, JASZECK, HAESINGER (Supplée M. ETHODET NKAKE)

MM. BONNET, BOUCHE, DARAGON, DOMETZ, GENIÈS, HADDAD, JOURNAUX, MAQUIN, MELLA, MURRU, LECUYER (Supplée M. DIDIER), MOIZARD (Supplée M. BOCQUET), PAMART, PINTO DA COSTA, PY, VENNE

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO, TORDJMAN

MM. BATTAGLIA, LAGIER, MAURAY, SECNAZI, TESSE

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. FAUVIN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. GUEVEL (Pouvoir à M. MAQUIN)

CA PLAINE VALLEE

Mme MEGRET (Pouvoir à BATTAGLIA)

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. DIARRA (Pouvoir à M. GENIÈS)

Etaient absents excusés : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT

M. YALAP

Etaient absents : (17)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN

MM.GEBAUER, JARRY, LEROUX, MALLARD, SERVIERES, THOREAU,VASCONCELOS, ZIGHA, ZINAOUI

CA PLAINE VALLEE

Mme MOSOLO

M. GOMES

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. GAUBOUR, MANSOUX

Monsieur Guy DARAGON expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi Grenelle I), et notamment son article 46,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Le tri des emballages en verre sur le territoire du Sigidurs est perfectible.

En effet, un usager du Sigidurs ne trie, aujourd'hui en moyenne, que 11 kg d'emballages en verre par an, contre 21 kg par usager en Ile-de-France et 31 kg au niveau national.

Dans cette optique, il apparaît indispensable de proposer des actions d'incitation au tri des emballages en verre.

L'action « Trions le verre pour l'AFM Téléthon » :

Chaque année, des événements autour du Téléthon sont mis en place sur le territoire du Sigidurs et leurs organisateurs sont de plus en plus motivés dans la réussite de leur manifestation.

Le 17 octobre 2022, le jury de sélection d'attribution des subventions aux associations s'est prononcé en faveur d'un appel à projets identique aux années précédentes.

Il s'agit donc de profiter de la médiatisation du Téléthon pour inciter les habitants à déposer des emballages en verre dans les bornes d'apport volontaire de notre territoire.

Ainsi, chaque organisation souhaitant mettre en œuvre une action de collecte du verre et donc bénéficier d'une partie de la subvention attribuée par le Sigidurs, a candidaté à cet appel à projets, comprenant notamment le contrat d'engagement avec l'AFM Téléthon.

Trois organisations ont candidaté, pour quatre places disponibles :

- Association Le Thill'Actions, Le Thillay
- Association Force T Saint Brice 95, Saint-Brice-Sous-Forêt
- Commune de Goussainville

Pendant tout le mois de décembre, la quantité d'emballages en verre collectés a été pesée et, pour chaque kg collecté, un montant de 0,15 € est versé au Téléthon, dans la limite d'un montant total de subvention de 20 000 €. Au regard de la quantité collectée, le calcul de la subvention est réparti à parts égales entre les 3 organisations, soit 6666,66 € par organisation.

Objectifs de l'action "Trions le verre pour le Téléthon" :

- Sensibiliser les usagers au tri et au recyclage du verre ;
- Favoriser la collecte des emballages en verre en réalisant une action à vocation caritative.

Actions du Sigidurs :

- Soutien logistique pour la collecte des emballages en verre ;
- Soutien financier à l'AFM Téléthon par l'intermédiaire d'une subvention ;
- Communication sur l'opération via différents supports.

Actions des candidats partenaires de l'opération :

- Mise en place du tri des emballages en verre sur les événements qu'ils organisent ;
- Mobilisation des usagers et partenaires du territoire au tri des emballages en verre.

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 16 janvier dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 17 octobre 2022 de la commission d'attribution des subventions.
- **APPROUVE** les candidats retenus par la commission :
 - Association Le Thill'Actions, Le Thillay
 - Association Force T Saint Brice 95, Saint-Brice-Sous-Forêt
 - Commune de Goussainville.
- **APPROUVE** le versement au Téléthon d'un montant de 0,15 €/kg d'emballage en verre collecté et pesé et dans la limite de 20 000 €.
- **APPROUVE** la répartition du montant total de la subvention entre les trois candidats et versé à l'AFM Téléthon courant 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'attribution de ces subventions et à signer tous les documents afférents.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Jacqueline HAESINGER,
Secrétaire de séance

